

ZAC Part-Dieu Ouest - Pôle d'échange multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Principe du transfert futur de domaine public métropolitain à domaine public ferroviaire entre la Métropole de Lyon et la SNCF - Principe du déclassement futur du domaine public métropolitain des parcelles et volumes existants et à créer situés Place Charles Béraudier et avenue Georges Pompidou - Autorisation donnée à la SNCF de déposer un permis de construire

Annexe n°1 Tableau récapitulatif de transfert de domaine public métropolitain à domaine public ferroviaire

Parcelle	Volume impacté	Situation	Surface indicative à transférer en m2
EM 156 EM 157 EM 158 EM 159	à créer (partie volume 10)	Place Béraudier	Rdc : 309
EM 200	À créer	Place Béraudier Est	824
EM 201	À créer	Place Béraudier	1
À créer	À créer	Partie place Basse et parking côté SNCF	120
À créer	-	Partie future Galerie SNCF	1427

Annexe n°2 Tableau récapitulatif de déclassement

Parcelle	Volume impacté	Situation	Surface indicative à transférer en m2
EM 45	2	B1 Trémie taxis	554
EM 131	2	B2c Passage public, trémie taxis	S-sol 1 : 133 Rdc : 310 Ent. : 91 Mez. : 88
EM 156 EM 157 EM 158 EM 159	12	Parking LPA (EM 158)	Rdc : 1488 Mez. : 1488
	16	Espaces extérieurs côté B6 (EM 159)	Rdc : 835 Mez. : 895
EM 200	À créer	Parcelle place Béraudier Est	1592
EM 239	2	B2a+b Passage public, trémie taxis	Rdc : 240 Ent. : 171
À créer	À créer	Partie place Basse et parking côté SNCF	120

PLAN DE SITUATION

LIMITES DE PARCELLE 

Annexe n° 3 PEM Part-Dieu

